

2015-06-090-DR/RH

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 4.2.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2015

OBJET : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
26 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

**2015-06-090-DR/RH – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CAE)*** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle le principe du CAE CUI au Conseil Municipal. Il s'agit d'un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, réservés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'État.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose ainsi de renouveler l'embauche de deux nouveaux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après à compter du 1er septembre 2015.

Il précise que deux CAE avaient été recrutés en septembre 2014 pour une durée de un an et conformément à leur contrat, l'engagement prend fin au 31 août 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code du travail - articles L 5134-19-1 et suivants, articles R 5134-14 et suivants,

Vu la Circulaire ministérielle (DGEFP) n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1er janvier 2010

Considérant l'avis de principe du Comité Technique du 30 juin 2014 sur le recrutement de contrats d'accompagnement à l'emploi

Considérant que, de ce fait, il appartient au conseil municipal de délibérer sur le principe du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi.

DELIBERE

DECIDE de créer deux postes dans le cadre du dispositif des CUI CAE pour l'année 2015/2016 :

- service nettoyage des locaux
- service logistique

PRECISE que ces contrats sont prévus d'une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2015.



Le suivi du recrutement et l'accompagnement des personnes recrutées seront réalisés conjointement et en collaboration avec le PLIE de TARNOS.

INDIQUE que la durée de ces deux CAE est fixée à 20 heures par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Vote: 33

Pour: 32

Abstention: 1 (Mme Périmony-Benassy)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 juin 2015

Le Maire

